



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Bordeaux, le 16 septembre 2024

**FCO et MHE : Face à la progression de la vague épidémique, l'État met à disposition des vaccins en Nouvelle Aquitaine et appelle à la vigilance**

Face à la progression au nord de la France du sérotype 3 de la Fièvre Catarrhale Ovine (FCO), l'État étend sa stratégie de vaccination au nord de la région Nouvelle Aquitaine et met à disposition gratuitement des vaccins pour les éleveurs dans les départements de la **Corrèze**, de la **Creuse**, des **Deux-Sèvres**, de la **Vienne** et de la **Haute-Vienne**. Ces vaccins peuvent être commandés par les éleveurs volontaires auprès de leur vétérinaire sanitaire.

Pour la Fièvre Catarrhale Ovine (FCO) et pour la Maladie Hémorragique Epizootique (MHE) qui sévit au sud de la région Nouvelle-Aquitaine, les règles applicables aux mouvements des ruminants domestiques sont à respecter strictement en particulier à proximité des foyers.

En effet, si la maladie est transmise par un insecte Culicoïdes, la dissémination de ces maladies sur une grande distance est avant tout liée au transport des animaux qui ne respectent pas les règles de biosécurité.

*Le préfet de région Étienne GUYOT est très attentif à l'évolution de la diffusion de ces maladies vectorielles et à leur impact sur les élevages de la Nouvelle-Aquitaine. Il invite les éleveurs de la zone vaccinale à se saisir de la possibilité de vacciner gratuitement leurs cheptels contre le sérotype 3 de la FCO. Il appelle à la responsabilité collective de l'ensemble de la filière pour lutter contre ces maladies, notamment par le respect strict des règles de mouvements des animaux pour freiner leur diffusion.*

Pour plus d'information, [le point sur la situation de la fièvre catarrhale ovine \(FCO\) en France sur le site du Ministère en charge de l'agriculture](#).